



**Réunion des CTA plénières des académies de Toulouse et Montpellier
Lézignan-Corbières, le 08/07/2019**

Déclaration préalable de la FSU

La réunion des CTA des deux académies dont vous avez la responsabilité se tient évidemment dans des circonstances particulières, et nous y reviendrons.

Après la publication, en mars 2018, du rapport Weil sur la réorganisation territoriale, les scénarios envisagés pour ce qui concernait l'Éducation nationale, et plus particulièrement nos deux académies, puis l'annonce par le ministre de l'Éducation nationale de maintenir les rectorats existants et de ne pas fusionner les académies, il était plus que nécessaire d'obtenir une clarification sur ce qui était envisagé en termes de réorganisation, dans le cadre de ce projet initialement de fusion puis de « rapprochement ». La lecture du document fourni pour ce CTA montre que ce rapprochement s'apparente bien plus au projet initial par le concept de "région académique", marqué par le renforcement du rôle de pilotage à ce niveau.

Cette réunion est donc bienvenue car nous l'avions demandée - avec d'autres - depuis un an dans le cadre d'une exigence de transparence légitime autour des orientations envisagées. Elle l'est d'autant plus attendue que le contexte plus général donne forcément un cadre d'interprétation à ce qui va nous être présenté : ce contexte, c'est celui des suppressions, déjà annoncées, de postes de fonctionnaires ; c'est celui de la publication de la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat ; et c'est enfin celui des débats parlementaires autour du projet de loi de Transformation de la Fonction Publique, qui a été contesté par l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Nous avons évidemment plus d'une fois eu l'occasion de dire que la FSU s'opposait à la fusion des académies - comme celle à des Régions d'ailleurs. Les raisons en sont nombreuses, mais nous nous contenterons d'en souligner ici quelques unes déjà exposées :

- la nouvelle région Occitanie, compte tenu de son étendue, sa géographie, et des problèmes de déplacement qui en découlent, n'est pas un territoire facilement administrable en général, ce qui fait courir le risque d'un éloignement des centres de décisions administratifs des réalités du terrain et fait courir le risque d'un affaiblissement structurel de l'État. Ni les « maisons de l'Education nationale », ni la GRH dite de proximité ne sont pour nous à la hauteur de la prise en charge des problématiques de terrain que rencontrent usagers comme personnels, et le risque d'éloignement des interlocuteurs rectoraux vis à vis de ces derniers pèse lourdement les relations avec leur employeur.
- un des objectifs affichés de cette réorganisation est la mutualisation et l'obtention de gain de performances, autrement et plus explicitement dit, la réduction des coûts, par économies d'échelle ; or nous avons déjà l'expérience d'une fusion des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées qui a montré que ces rapprochements pouvaient générer finalement des surcoûts ; la fusion ou le rapprochement conduisant à la mutualisation n'a donc d'efficacité budgétaire qui si cette mutualisation a vocation, à court ou moyen terme, à

supprimer des postes par réorganisation des services et ce sous couvert de modernisation – et l'on sait le sens que le gouvernement accorde à la notion de modernisation de la Fonction Publique, dès lors que le ministère qui en a la responsabilité est réduit à l'intitulé « Ministère de l'Action et des comptes publics ».

Certes, la mise en place d'un rectorat de Région académique aurait pu se justifier par la nécessité pour l'Etat de porter sa parole face à la Région. Pourtant, il y a bien longtemps que les Rectorats de Grenoble et Lyon parvenaient à travailler avec l'ancienne Région Rhône-Alpes, et les rectorats de Paris-Créteil-Versailles avec la Région Île-de-France sans qu'il ait été constaté d'affaiblissement notable de l'Etat. La création d'une cellule de coordination légère pouvait sans doute suffire de ce point de vue-là, d'autant que les profils territoriaux et sociaux des deux académies nécessitent des approches différenciées quant aux politiques concernant l'offre de formation et l'orientation. Les CTA doivent pouvoir garder toute leur légitimité dans le processus de décision. Nous rappelons qu'historiquement les anciennes régions avaient été créées sur des périmètres adaptés aux académies.

Mais le fait que la question des moyens envisagés pour faire fonctionner la région académique ès qualités soit traité sur le mode de la mise à disposition est symptomatique d'une logique comptable qui oriente très largement la problématique de la réorganisation : il s'agit de mettre en place une structure régionale dont le rôle apparaît clairement sur le plan du pilotage comme un super-rectorat, dont on voit mal comment il ne sera pas un avatar déguisé de la gouvernance qui aurait été en grande partie instaurée dans le cadre d'une fusion des académies, d'une part, et que sera le prétexte à la rationalisation des moyens, c'est-à-dire à des suppressions de postes. Nous avons ainsi dénoncé en son temps le fait que la mise en place de la région académique préparait une fusion des académies. Ce projet que nous contestons, s'il n'est pas encore achevé avec l'étape actuelle, ne paraît dès lors pas fondamentalement remis en cause.

Une dernière raison qui justifiait notre opposition à la région académique telle qu'elle s'est mise en place, et nous avons déjà souligné lors de la présentation de la "Charte de gouvernance et d'organisation de la région académique Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (LR-MP), était liée à son mode de gouvernance, qui marginalisait complètement le dialogue social. Force est de constater que là non plus les orientations prises ne sont pas remises en question : le recteur de région académique est ainsi posé comme celui qui aura la responsabilité de la stratégie de la région académique, de la qualité de la mise en oeuvre des actions sur le terrain, et de la garantie de l'allocation optimisée des ressources ; il aura donc, en tant que représentant unique du ministre, compétence sur tous les champs de politique éducative de région, privant ainsi les CTA de leurs compétences définies dans le [décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat](#), ceux-ci étant réduits à n'être qu'informés des orientations déjà prises ailleurs. Cette absence d'instance de concertation au niveau où seront prises par exemple des décisions relatives à la carte des formations, ou la répartition des moyens entre les deux académies après délégation au rectorat de Région est des plus inquiétantes. L'indication, qui renvoie aux seuls recteurs d'académie la pleine responsabilité de la conduite du dialogue social ne peut être une réponse satisfaisante.

Le document de travail de ce CTA qui décrit les étapes prévues pour la concrétisation de la feuille de route incarne en outre très clairement pour nous une nouvelle mise à mal du dialogue social et le peu de cas fait aux instances qui ont vocation à concrétiser ce dialogue : quand il est indiqué que le "processus engagé comporte un dialogue social continu et garanti à chaque phase" et qu'une "une attention particulière sera accordée à la concertation avec les organisations syndicales pour une information claire sur les enjeux et conséquences de la réforme", on peut faire le constat qu'il ne s'agit de facto que de ne faire que de l'information et non pas de la concertation. La feuille de route présentée laisse peu de place à la discussion et aux propositions, qui semblent essentiellement envisagées sur le plan de la gestion RH et des modalités d'accompagnement tout au long de la mise en oeuvre des réorganisations, mais jamais sur les choix opérés par cette feuille de route.

Vous comprendrez dès lors, qu'après avoir dit que cette réunion était attendue, nous soyons déçus de son contenu, et contraints de dire que cette réunion ressemble beaucoup trop pour nous à une réunion de pure forme, et ne corresponde pas à la vision que nous avons concrètement du dialogue social. Il y a là, dans ce contexte particulier à la fonction publique que nous avons évoqué au début de cette déclaration, et dans le contexte particulier que connaît l'Éducation nationale en cette fin d'année scolaire, comme dans le contexte des interpellations déjà développées au niveau de nos deux académies, un nouveau signe particulièrement inquiétant quant à l'importance accordée au point de vue des organisations syndicales, et, partant, des personnels. D'ailleurs la tenue du CTSA conjoint après le CTA conjoint de ce jour n'est pas de nature à rassurer les personnels administratifs sur la place qui leur est accordée dans le cadre du dialogue social.

C'est donc avec un point de vue très critique que nous abordons cette réunion, qui ne manque pas de confirmer les inquiétudes que nous avons pour les personnels que nous représentons :

- les personnels des services administratifs rectoraux et départementaux d'abord, premiers concernés, qui sont les plus inquiets, malgré les quelques engagements pris : absence de mobilité géographique imposée, promesses ténues d'alignement par le haut des régimes indemnitaires ne suffisent pas ;
- les personnels des services administratifs en EPLE, les personnels de santé et sociaux, dont les liens avec les services centraux académiques pourront se trouver distendus, gênant parfois l'exercice quotidien de leurs missions ;
- les personnels enseignants enfin, pour lesquels le développement éventuel de la GRH de proximité ne peut se faire pour contourner le rôle des CAP auxquels ils sont particulièrement attachés et qui permettent une légitimation des décisions; ce déploiement de cette GRH de proximité ne peut être l'occasion d'un pilotage local, affranchi de tout tout contrôle paritaire, ce qui acterait une régression historique des droits des personnels et de leur possibilité de défense collective et individuelle dans le cadre d'une logique de transparence et d'équité de traitement.

*

* *

Nous l'avons dit en introduction de cette déclaration, il nous faut aussi revenir sur l'actualité immédiate dans laquelle se tient ce CTA conjoint. Il n'est en effet pas possible ce jour de passer sous silence les événements de la dernière semaine, ou plutôt devrions-nous dire, la cristallisation conflictuelle de ces derniers jours qui n'est que la conséquence d'une politique de réformes et de conduite des relations avec les représentants élus des personnels, une politique qui depuis des mois fait fi de toute prise en considération sérieuse de leur point de vue et aura conduit à l'exaspération. Le ministre a conduit en effet notre institution à des niveaux de tension inédits, non seulement en ignorant délibérément les expressions et les avertissements des personnels et de leurs représentants qui n'ont cessé de les porter dans les instances, mais, qui plus est, en multipliant les provocations dans la mise en oeuvre de ses réformes comme dans sa communication. C'est bien lui qui a refusé tout dialogue, et a pour cela lui-même méprisé et fait mépriser toutes les instances de concertation.

Par ailleurs, pour s'opposer à l'exercice du droit de grève, pourtant garanti par la Constitution, ce qui n'est pas rien, oserons-nous dire, il choisi, de notre point de vue, d'entraîner la chaîne hiérarchique à prendre le risque de contourner certains des cadres réglementaires d'un examen national (dessaisissement de la souveraineté des jurys, levée

d'anonymat), lui faisant courir le risque de porter préjudice à l'équité de traitement des candidats, plaçant ainsi des personnels en situation d'insécurité juridique et de malaise déontologique et éthique, ce que beaucoup de collègues n'ont pas accepté. Par ce choix politique, il a pris le risque de décrédibiliser l'institution elle-même, en construisant les conditions de la délégitimation de son diplôme le plus emblématique, le baccalauréat. Pour un ministre de l'Education Nationale, c'est du jamais vu, et les personnels le ressentent gravement et douloureusement. Ils l'ont manifesté vendredi à Toulouse et aujourd'hui à Montpellier dans des rassemblements de soutien aux collègues grévistes.

Du point de vue de l'intérêt des usagers et de la place de notre service public, il n'y a guère d'efficacité et de réussite des réformes à attendre quand les personnels sont à ce point systématiquement méprisés, ni quand la rupture avec eux est à ce point consommée. Dans ces conditions, nous ne voyons pas bien à ce jour comment ils pourront mettre en œuvre la rentrée qui a été préparée, et nous appelons donc, d'ores et déjà, nos collègues à définir les modalités de nouvelles actions dès la rentrée.